

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 28 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-huit mai à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gérard CAPBLANQUET, Maire.

Présents : AGBOTON Anicet, BONTE Maryse, CAPBLANQUET Gérard, COMPAN Franck, DOUSSIN Christophe, AMBROSI Sébastien, GOSSET Aurélie, DURANT Sandrine, ROUANET Claudie.

Absents excusés : LAGARDE Yvette, TOURNIER Joël.

Date de la convocation : 22/05/2015

Secrétaire de séance : DOUSSIN Christophe

Ordre du Jour :

- 1 – ADAP : agenda accessibilité
- 2 – Carrefours dangereux : réponse au Conseil Départemental
- 3 – Révision du PLU : préparation de la réunion du 10 juin
- 4 – Modification des statuts du Syndicat des Eaux et du syndicat des transports des personnes âgées
- 5 – Barrière jeux
- 6- Salle des fêtes : problème de bruit
- 7 – Point PCS
- 8 – Informations diverses
- 9 – Questions diverses

1 – ADAP : agenda accessibilité

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la Loi du 11 février 2005 dite « Loi handicap » place, au cœur de son dispositif, l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées. Elle impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1^{er} janvier 2015.

Cette échéance a été repoussée au 15 septembre 2015.

Par le biais de la Communauté de Communes, le bureau d'études BETEM a été retenu et visitera toutes les communes afin d'établir un diagnostic d'accessibilité sur tous les bâtiments communaux ; le coût de cette étude s'élève à 2 400 € HT.

2 – Carrefours dangereux : réponse au Conseil Départemental

Monsieur le maire présente aux conseillers municipaux l'ébauche de la réponse à la lettre du Conseil Départemental concernant la demande de la commune pour l'installation de panneaux « stop » aux différents carrefours dangereux sur les départementales.

Les conseillers affichent clairement leur mécontentement auprès du conseil départemental en mentionnant notamment le coût financier largement moindre des préconisations de la commune.

L'ensemble des conseillers décide que la lettre-réponse fera l'objet d'une délibération.

3 – Révision du PLU : préparation de la réunion du 10 juin

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux que la réunion concernant la révision du PLU, initialement prévue le 10 juin, est repoussée ultérieurement.

Monsieur le Maire informe les conseillers que cette réunion a pour but d'élaborer les motivations de la révision du PLU : mise en cohérence avec le SCOT, le seuil des 500 habitants est bientôt atteint, quels objectifs pour les années à venir pour le village ?

Monsieur le Maire invite les conseillers à réfléchir sur ces questions, qui seront débattues lors de cette réunion.

4 – Modification des statuts du Syndicat des Eaux et du Syndicat Intercommunal de Transports des Personnes Agées :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la délibération du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch en date du 19 mars 2015 ayant pour objet « la modification de l'article 2B des statuts du syndicat », dans les termes suivants :

Article 2B :

Dans le cadre des compétences liées à l'assainissement, le syndicat pourra exercer la prestation de service suivante pour les communes membres et pour les EPCI constitués uniquement de communes membres :

- Facturation et recouvrement en matière d'assainissement collectif

Les statuts modifiés tel que détaillé ci-dessus sont annexés à la présente délibération.

Monsieur le Maire précise en outre que, selon la procédure prévue en matière de coopération intercommunale, les collectivités membres du syndicat intercommunal des eaux des coteaux du Touch doivent, conformément à l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales, délibérer expressément sur les modifications statutaires du syndicat et ce dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du conseil syndical aux communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la modification des statuts du syndicat en son article 2B.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers qu'une nouvelle commune du département, à savoir BORDES DE RIVIERE, désire adhérer au Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées (SITPA), et que la commune de SAINT ROMÉ a demandé son retrait dudit syndicat.

Conformément aux principes d'intercommunalité, les conseils municipaux des communes membres du SITPA doivent émettre un avis afin d'approuver l'adhésion ou le retrait de ces communes.

Après discussion, l'ensemble des conseillers donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de BORDES DE RIVIERE et au retrait de la commune de SAINT ROMÉ, du SITPA.

5 – Barrière jeux :

Monsieur Christophe DOUSSIN informe les conseillers qu'il étudie, en collaboration avec Maryse BONTE, le projet de barrières pour le terrain des jeux d'enfants : affaire à suivre.

6 - Salle des fêtes : problème de bruit

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers que des plaintes, concernant des bruits intempestifs, sont parvenues à la mairie lors du prêt de la salle des fêtes à des particuliers, malgré les consignes données préalablement aux usagers.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que si cela devait persister, la salle des fêtes ne sera plus prêtée aux particuliers.

7 – Point PCS :

Madame Claudie ROUANET informe les conseillers que le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est pratiquement terminé ; chaque conseiller aura un exemplaire et le PCS fera l'objet d'un vote lors du prochain conseil municipal.

8 – Informations diverses :

*Madame Claudie ROUANET porte à la connaissance des conseillers qu'elle a effectué un état des lieux dans un appartement communal. Il en ressort que quelques travaux sont à prévoir notamment le changement des radiateurs.

*Circulation dans le village : Monsieur le Maire informe les conseillers que le bureau d'études AXE INGENIERIE a été mandaté pour faire une proposition d'aménagement dans le village.

9 – Questions diverses :

*Enfance jeunesse : Madame Maryse BONTE informe les conseillers qu'une animation jeunesse est organisée un mercredi par mois dans différents villages ; elle signale qu'il est nécessaire d'informer la population de cette nouvelle activité.

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,

La séance est levée à 23h30

Pour copie conforme